

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 21 février au 12 mars 2024

1 Actualités européennes

- [Accord sur la réforme de la gouvernance économique de l'Union européenne](#)
- [Réduction des déchets textiles et alimentaires : nouvelles règles européennes pour soutenir l'économie circulaire](#)
- [Les députés condamnent les efforts continus de la Russie pour saper la démocratie européenne](#)
- [Le Conseil et le Parlement parviennent à un accord pour éliminer complètement l'utilisation du mercure dans l'Union européenne](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

20 février 2024	<p>Conseil « Affaires générales » (CAG)</p> <p>Représentant(e) belge : Mme Hadja Lahbib</p>	<ul style="list-style-type: none"> - préparation du Conseil européen de mars - point sur l'évaluation de la situation concernant l'État de droit en Pologne
26 février 2024	<p>Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - crise du secteur agricole
4 mars 2024	<p>Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	<p>L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil</p>
7 mars 2024	<p>Conseil « Compétitivité » (COMPET)</p> <p>Représentant(e) belge : à déterminer</p>	<p>L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil</p>

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Évaluation de la Directive sur les engagements en matière de réduction des émissions nationales

La Directive (UE) 2016/2284 fixe des engagements en matière de réduction des émissions nationales pour chaque État-membre pour la période 2020-2029 (et des engagements plus ambitieux à partir de 2030). Ils couvrent cinq polluants atmosphériques responsables d'incidences négatives importantes sur la santé humaine et l'environnement. La directive aligne également les engagements en matière de réduction des émissions découlant du droit de l'Union sur les engagements internationaux en matière de réductions.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 14 mars 2024

4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : à déterminer